

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté de l'Exécutif du 1^{er} juillet 1992 portant
désignation des membres du Conseil communautaire de
l'Aide à la jeunesse**

A.Gt 28-03-1995

M.B. 04-10-1995

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 4 mars 1991, notamment l'article 28;
Considérant que dans l'intérêt des jeunes, il convient de procéder à la
mise à jour de la composition du Conseil communautaire de l'Aide à la
Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté
française du 1^{er} juillet 1992 désignant les membres du Conseil
communautaire de l'Aide à la jeunesse les noms suivants sont supprimés :

M. Pierre Charles
M. Loudewijk De Wilde
Mme Sylvia Di Matteo
M. Etienne Leclercq
Mme Catherine Neugarten
Mme Claudine Vaux

Au même article 1^{er} les noms suivants sont ajoutés :

M. Yves Scieur.
M. Christian Dufour
M. Denis Vandoosselaere
Mme Anne-Michèle Bertiaux
M. Jean-Marie Letot
Mme Corinne Matillard

Article 2. - La présente modification entre en vigueur le 28 mars 1995.

Bruxelles, le 28 mars 1995.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre qui a l'Aide à la jeunesse dans ses attributions,

M. LEBRUN